



U.D.4.3

SECTEUR STRATÉGIQUE « PLACE DE ROME »

Catégorie	Densification	Priorité	A
Instance(s) responsable(s)	Martigny	Instance(s) concernée(s)	Canton (SDT, SDM, SEN), Propriétaires privés
Stratégies sectorielles	S.U.1, S.U.2		

Description

État actuel

Ce secteur, de près de 19'000 m², est en lien avec l'axe structurant de l'avenue du Gd-St-Bernard. Il est, aujourd'hui, essentiellement utilisé comme un parking à ciel ouvert, d'environ 350 places.

Il affiche une très faible qualité urbanistique et paysagère et cette monofonctionnalité est difficilement justifiable dans un secteur aussi stratégique, situé dans l'hypercentre tout en constituant une porte d'entrée de la ville, à mi-chemin entre la gare et la Place Centrale. Le parking est principalement minéral et imperméable avec une partie ombragée par des platanes.

État attendu

Le projet retenu lors du mandat d'étude parallèle organisé par la Ville de Martigny en 2012 envisage la construction d'un quartier mixte qui structure davantage cet espace. Il se compose de plusieurs îlots qui ceinturent la place et offrent un front de rue à l'axe nord-ouest (rue du Rhône) du secteur tout en créant un espace public généreux au centre de l'îlot. Un indice de densité de 1.7 a été retenu ce qui en fait un ensemble capable d'accueillir un nombre important d'habitants-emplois.

Les besoins en stationnement du futur quartier ainsi que les places actuelles sont relocalisées en sous-sol.

Les constructions futures veilleront à atteindre une haute efficacité énergétique, à minima selon les prescriptions légales en la matière, ainsi qu'à intégrer des solutions constructives afin de se prémunir contre les nuisances sonores environnantes.

Surface ^{ha}	Densité ^{hab+ampha}	Augmentation ^{hab+emp}	Qualité de desserte TP
1.87	~350 (IUS 1.7)	~650	A

Opportunité et utilité

Opportunité: Cette mesure répond aux besoins (2.1) d'orienter le développement urbain selon la desserte TP et le déploiement des réseaux MD, (2.4) d'atténuer la pression foncière pour préserver les espaces ouverts et garantir une bonne qualité de vie ainsi que (3.2) de pallier les déficits de qualité des constructions et des aménagements extérieurs, là où cela est nécessaire en structurant l'entrée nord-ouest de Martigny par un front de rue de qualité tout en offrant un grand nombre de logements et de services. Par ailleurs, la création d'un espace public en cœur d'îlot permet d'aménager un lieu de qualité entre la gare CFF et la place centrale de Martigny.

Utilité: CE2: l'utilité principale de cette mesure est de développer l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti dans un secteur hautement stratégique pour l'agglomération.

CE1.5: de par son aspect central, entre la place Centrale et la gare de Martigny, cette mesure vise l'amélioration de la mobilité douce en connectant le périmètre au réseau de mobilité douce de l'agglomération.

Coordination entre transports et urbanisation

La proximité directe du quartier avec la gare CFF de Martigny fait de ce secteur une priorité en termes de développement urbain. Le secteur est également desservi par les lignes de bus urbains. En matière de MD le quartier est connecté au réseau communal. Finalement, les TIM accèdent à cette entrée de ville directement par l'autoroute et pourront stationner en souterrain sous le futur quartier.

Réalisation**État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)**

Pas concerné

État de planification

Avant-projet : 2012-2020

Calendrier de mise en oeuvre

Mise à l'enquête publique : d'ici à 2024
Phase de réalisation : 2024-2028

Autres**Fiches concernées du PDC**

C.2, D.1, D.2, D.4, D.5

Fiches concernées du PDi

U1.2

Lien avec les autres mesures

U.EP.4.1 Qualification des espaces publics
U.EP.4.2 Qualification des espaces publics : axe structurant Gd-St-Bernard
U.N.4.2 Nature en ville

Impact sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPAir** / **OPB** / ORNI / OPAM / **OSites**

Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels

Agriculture

Surfaces d'assolement

Autres

IVS. Tracé VS 16 d'importance nationale, inscrit à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse traversant le périmètre.

Documents mis à disposition

- Rapport du jury concernant le MEP Place de Rome à Martigny (Ville de Martigny, 2012).
- RCCZ Martigny, Annexe 2, cahier des charges zones à aménager



Plan de situation

État juin 2021, périmètre évolutif

